

Motion relative à la crise du marché du BIO

La Chambre d'agriculture des Landes réunie en session le 25 septembre 2023, sous la présidence de Madame Marie Hélène CAZAUBON.

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

CONSIDÉRANT :

- Que l'agriculture biologique est reconnue par la communauté scientifique comme le modèle le plus à même de garantir à la fois la préservation des milieux naturels et la santé humaine
- Une baisse de la part de la consommation des produits Bio dans un contexte inflationniste, dans l'alimentation des français passée de 6.4% à 6% en 2022 ;
- Une baisse entre janvier et juillet 2023 de 13% en volume des produits BIO en grande distribution ;
- Le nombre record de fermetures de magasins bio spécialisés en 2022
- Le nombre d'exploitants en conversion ces dernières années qui a fortement augmenté et nécessitant un effort du monde agricole notamment landais pour augmenter significativement la part de la SAU BIO ;
- L'année climatique 2023, ayant entraîné une explosion des adventices et donc des difficultés à gérer celles-ci entraînant, de fait, des coûts élevés de main d'œuvre ;
- Un effondrement des cours des marchés du BIO grandes cultures, avec un effet ciseau (stocks élevés, inflation forte notamment pour les intrants), avec des productions BIO vendues au même prix que des productions conventionnelles, alors que les coûts de production sont bien supérieurs
- Un risque majeur de déconversion des terres en agriculture Biologique en 2024 (+1 000 ha pour le seul département des Landes déjà en 2022 puis en 2023) ;

Nous demandons :

- L'application des engagements de la loi Egalim et notamment le volet obligatoire depuis le 1er janvier 2022, que les repas servis en restauration collective et dans tous les établissements chargés d'une mission de service public devant compter 50% de produits de qualités durables, dont au moins 20% de produits biologiques ;

- La mise en place rapide d'une campagne de communication massive auprès du grand public, sur le label Bio et son cahier des charges. Les annonces du ministre de l'Agriculture au salon Tech&Bio vont dans ce sens (15 millions sur 3 ans) ;
- Un assouplissement des règles concernant le plan d'urgence de 60 millions € prenant en compte la situation actuelle des exploitants, sur des critères objectifs 2023 et non sur des critères 2022 déjà obsolètes ;
- La mise en place de clauses miroirs sur les importations de produits Biologiques (notamment le Soja pour consommation humaine) pour éviter toutes distorsions du marché et rajouter une guerre des prix à une situation déjà tendue ;
- Une aide au soutien des agriculteurs BIO, en favorisant ou fléchissant les aides au maintien des cultures et parcelles bio tout au long de cette crise afin d'éviter un effondrement de la sole BIO, ce qui serait un échec des politiques et fonds publics engagés depuis près de 10 ans.
- La réorientation de la PAC 2023-2027 et notamment la revalorisation de l'éco-régime, niveau 3, pour mieux soutenir l'agriculture biologique.

Fait à Mont de Marsan, le 25 septembre 2023

Certifiée conforme
Marie-Hélène CAZAUBON
Présidente



Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptée à l'unanimité